Salagou Cœur d'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CLERMONTAIS

Service Logistique

PRÊT DE MATÉRIEL
- Réservations de matériel uniquement par mail : servicestechniques@cc-clermontais.fr
- Retrait et retour du matériel sur RDV par les agents des communes

Formulaire de prêt de matériel

Convention N° Date de la demande

Laurent Durand 04 67 96 45 75 - servicestechniques@cc-clermontais.fr

Cette convention devra être présentée lors du retrait et du retour du matériel

Demandeur

Responsable du matériel

Nom de la manifestation

Nom de l'organisateur

Téléphone de l'organisateur

Mail de l'organisateur

Demande de prêt du **au**

Quantité demandée	Matériel	Stock*	Caractéristiques	Valeur H.T**	Quantité disponible	Prêté	Rendu	Remarque
	Chaises	212	coque orange	27.70				
	Chaises	125	pliante Marron	20.30				
	Chaises	115	pliante noire	20.30				
	Chaises	1311	plastique noire	10.51				
	Bancs	58	bois 2.20m x 0.25m	32.00				
	Tables	180	plastique 1.83m x 0.75m	61.00				
	Tables	36	bois 2.20m x 0.80m	85.00				
	Tables	13	ronde D.1.50m	106.00				
	Grilles d'exposition	74	1.20m x 2.00m	45.00				
	Barrières police		14 barreaux	50.60				
	Carrefour du tri	4		1500.00				
	Bacs vert	9	240 L déchets bio	48.90				
	Bacs vert	2	400 L déchets bio	105.20				
	Bacs vert	7	340 L déchets bio	74.08				
	Bacs gris	4	400 L résiduel O.M	105.20				
	Bacs gris	2	660 L résiduel O.M	119.10				
	Bacs gris	2	340 L résiduel O.M	74.08				
	Bacs vert foncé	9	240 L verre					
	Bacs jaune	6	340 L déchets EMR	74.08				
	Bacs jaune	1	660 L déchets EMR	120.40				
	Bacs jaune	8	240 L déchets EMR	48.90				
	Bacs jaune	3	180 L déchets EMR	25.80				
	Bacs jaune	1	400 L déchets EMR	105.20				
	Mange debout	15	avec nappe noire	131.94				

** Stock maximal, selon disponibilité **Les prix mentionnés sont indicatifs et seront réactualisés à la valeur de remplacement*

La manutention du retrait et du retour doit être assurée par l'emprunteur du matériel. La commune qui souscrit au prêt de matériel devra restituer l'intégralité du matériel en bon état au Centre Technique intercommunal à la date convenue. La commune veillera à rendre le matériel dans un état propre ainsi que l'ensemble des accessoires prêtés (nappes en tissus lavées avant la restitution). La commune est informée que toute perte ou dégradation du matériel prêté sera facturé au prix d'achat pour chaque unité et que tous frais de nettoyage de matériel rendu dans un mauvais état sera refacturé.

Quantité demandée	Matériel	Stock*	Caractéristiques	Valeur H.T**	Quantité disponible	Prêté	Rendu	Remarque

Bon de prêt Atal

Bon de sortie Atal

** Stock maximal, selon disponibilité* ***Les prix mentionnés sont indicatifs et seront réactualisés à la valeur de remplacement*

La manutention du retrait et du retour doit être assurée par l'emprunteur du matériel. La commune qui souscrit au prêt de matériel devra restituer l'intégralité du matériel en bon état au Centre Technique intercommunal à la date convenue. La commune veillera à rendre le matériel dans un état propre ainsi que l'ensemble des accessoires prêtés (nappes en tissus lavées avant la restitution). La commune est informée que toute perte ou dégradation du matériel prêté sera facturé au prix d'achat pour chaque unité et que tous frais de nettoyage de matériel rendu dans un mauvais état sera refacturé.

Emprunteur : *« Lu et approuvé » + Signature*

Signature départ

Signature retour

☐ Conforme ☐ Non conforme

Le responsable :

Nom : CERSSENT

Prénom : BASTIEN

Signature :

Fait à Aspiran, le :